



Dilapidation de son argent;

Par **GIBAUT**, le 19/02/2011 à 18:55

Bonjour,rrnJe m'appelle Lydie, j'ai 58 ans, Ma maman est agée de 78 ans, veuve depuis 10 ans. j'ai un frère et une soeur .rn A la mort de mon père nous avons hérités de 38 mille euros... chacun. rrrnAujourd'hui, ma maman n' a plus rien un compte à O... elle touche une pension de 1300 euros/mois et elle est propriétaire de sa maison. rrrn. J'ai fait appel à une association d'aide pour maman car aujourd'hui elle est atteinte de la maladie d' alzheimer débutant. eLLe touche l'A.P.A. mais donne tout de meme 290 euros /mois de sa poche. Cette somme a été attribué selon sa déclaration d'impot.rrrnMon frère lui, gère l'argent et tous les papiers administratifs depuis le décès de mon père. ma mère n'a jamais été capable de le faire . Il me dit que cela ne peut pas continuer car 290 euros c trop cher. rrrnJ'ai pris en cachette les relevés bancaire sur plusieurs mois de maman et me suis aperçu qu'elle a toujours été en négatif sur son compte des - 500 à - 700 euros bien avant la part pour l'association..rn. Des sommes de 150 euros voir plus pour faire des achats alimentaires toutes les semaines dans un supermarché .rn A l'époque c'était la fille de mon frère qui s'occupait de faire les courses pour sa grand mère.rn Depuis quelques mois , je prends le relais car ma nièce à trouvé du boulot mensuellement je dépense entre 200 à 300 euros /mois;rnSur le relevé bancaire de janvier 2011 un retrait de 400 euros a été fait. J'ai donc demandé à mon frère la raison de ce retrait. et en même temps lui est demandé de justifier un compte à 0.rnIl me dit que ma maman a aidé financièrement ma soeur. Tout de meme , mon frère et ma soeur se sont bien servi en prenant leur part de ma maman vivante si je puis m'exprimer ainsi. Aujourd'hui je suis à la recherche d'une maison de retraite à unité alzheimer, cela coute 1800 euros /mois. rnComment va t-elle financer ? comment va t-elle payer les factures en instance, les impots de l'année etc.....rnComment va t-telle payer ses funérailles, car elle n'a plus rien. rnJe rends mon frère responsable de cela. Car il se devait d'aider sa mère et de la préserver de tous risques est un geste très important. Mais également préserver toute la famille y compris nos enfants. rnCar maman ne sait évidemment pas qu'elle n'a plus rien; ce n'est pas dans sa philosophie de vie de faire payer à ses enfants et petits enfants.rnVoilà ou nous en sommes. rnQue puis-je

faire?
Merci pour votre réponse.
(ses charges mensuelles par mois s'élèvent à 1025 euros) tous compris

Par **Marion2**, le **20/02/2011** à **12:26**

Faites les démarches pour une mise sous tutelle de votre mère.